

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 15 décembre 2025 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marc L. Pageau, conseiller
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Félix-Antoine Parent, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Maude Lafrenière, conseillère
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucun (0) auditeur.

Absence motivée :

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R25SE12-278

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0. Ouverture de la séance extraordinaire
1. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2026,2027,2028
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026
3. Varia
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Le maire s'adresse à l'assemblée pour présenter et expliquer les bases utilisées pour établir les prévisions budgétaires 2026 ainsi que les impacts sur les comptes de taxes, des nouvelles valeurs foncières et des aléas économiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R25SE12-279

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal; « le conseil d'une municipalité doit adopter annuellement le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc L. Pageau,
Et est résolu à l'unanimité,

D’ADOPTER le plan triennal des immobilisations pour les années 2026-2027-2028 tel que déposé et que le document intitulé «Programme triennal en immobilisation 2026-2027-2028» fasse partie intégrante de la présente résolution (Annexe A).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

R25SE12-280

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L’ANNÉE 2026

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l’unanimité

QUE les prévisions budgétaires pour l’année 2026 soient adoptées telles que présentées ci-dessous :

MUNICIPALITÉ DE MESSINES
Budget 2026

REVENUS		2025	2026	
Taxes sur la valeur foncière		2 863 967 \$	3 009 768 \$	
Total sur une autre base		377 264 \$	391 918 \$	
Paie­ments tenant lieu de taxes		15 669 \$	12 979 \$	
Transfert		547 224 \$	548 713 \$	
Autres revenus		124 960 \$	168 989 \$	
TOTAL DES REVENUS		3 929 084 \$	4 132 367\$	
DÉPENSES		2025	2026	
Administration générale		800 397 \$	759 730 \$	
Sécurité publique		418 879 \$	440 747 \$	
Transport		964 478 \$	1 092 313\$	
Hygiène du milieu		582 380 \$	660 444 \$	
Aménagement, urbanisme et développement		150 851 \$	135 316 \$	
Loisirs et culture		366 524 \$	374 604 \$	
Frais de financement		135 314 \$	99 947 \$	
Autres activités de financement		510 261 \$	569 266 \$	
TOTAL DES DÉPENSES		3 929 084 \$	4 132 367\$	
TAUX DE TAXATION		2025	2026	Écart
Taxes foncières générales		0.5629	0.5897	0.0268
Sûreté du Québec		0.0572	0.0592	0.0020
Quotes-parts MRC (sur la valeur foncière)		0.0979	0.0948	(0.0031)
Quote-part de la RIAM		0.0076	0.0072	(0.0004)
Règlement d'emprunt CMC		0.0081	0.0079	(0.0002)
Règlement d'emprunt Centre sportif		0.0095	0.0094	(0.0001)
Règlement d'emprunt PIIRL		0.0085	0.0087	0.0002
Règlement d’emprunt garage municipal		0.0095	0.0093	(0.0002)
Total taxes générales		0.7612	0.7862	0.0250
Tarification pour services				
Taxe d’ordures (bac 240L)		118.00 \$	118.00 \$	0 \$
Taxe ordures (bac 360L)		176.25 \$	176.25 \$	0 \$
Taxe matières recyclables		0 \$	0 \$	0 \$
Taxe matières organiques		61.00\$	61.00\$	0 \$
Taxe gestion des boues septiques (annuel)		219.00 \$	219.00 \$	0 \$
Taxe gestion des boues septiques (2 ans)		109.50 \$	109.50 \$	0 \$
Taxe gestion des boues septiques (4 ans)		54.75 \$	54.75 \$	0 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R25SE12-281

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Annie Galipeau,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général